



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2021-036

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

# Sommaire

## DDTM

64-2021-03-03-003 - Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM 64 + Annexes (8 pages)

Page 3

DDTM

64-2021-03-03-003

Décision de subdélégation de signature concernant la  
fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM 64  
+ Annexes

*Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein  
de la DDTM 64 + Annexes*



## **Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,**

- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,
- VU l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,
- VU l'arrêté préfectoral n°64-2021-02-11-010 du 11 février 2021 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,
- VU la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- VU l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

**Décide :**

### **I – LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Directeurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1.

#### **Article 2 – Gestionnaires**

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires, conformément au tableau répertoriant les programmes dotés en crédits, figurant en annexe 1 de la présente décision :

- **LAMUGUE Christine**, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière,
- **FRIEDLING Juliette**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Eau,
- **LALANNE Anne-Marie**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Activités et Contrôles Maritimes,
- **MANN Gaëtan**, attaché hors classe de l'administration de l'Etat, chef du service Habitat, Construction,
- **BOUJOT Aurélien**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service, Urbanisme, Risques,
- **TISLÉ Joëlle**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État de 2<sup>ème</sup> groupe, cheffe du service Environnement,

reçoivent subdélégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions de budgets ou états prévisionnels à soumettre à mon visa ;
- la validation des demandes d'engagements juridiques auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent.

L'intérim des gestionnaires est assuré par un autre gestionnaire ou un adjoint du chef de service nommé ci-après :

**Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière** : **David DONNE** ingénieur des travaux publics de l'État.

**Urbanisme, Risques** : **Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

**Eau** : **Aurélie BIRLINGER**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

**Habitat, construction** : **Christophe BOULAY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

**Environnement** : **Marie-Laure AVOIX** ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

### Article 3 – Gestionnaires délégués

Subdélégation est donnée aux gestionnaires délégués désignés dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- la validation des demandes d'engagements juridiques au CPCPM via chorus formulaire ou les formulaires prévus à cet effet (avant la notification pour les marchés et conventions) ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM (pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette.

L'intérim des gestionnaires délégués est assuré par un autre gestionnaire délégué. Sur proposition du gestionnaire délégué, l'intérim peut cependant être assuré par un agent désigné dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision.

#### **Article 4 – Collaborateurs des gestionnaires délégués**

Sur proposition des gestionnaires délégués visés à l'article 3, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation.

La liste des titulaires de ces habilitations, figurant en annexe 2 de la présente décision, est arrêtée par le directeur de la DDTM et elle est tenue à jour par le Service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière.

Chaque gestionnaire délégué dressera la liste des agents habilités à établir des constatations sans préjudice des indications particulières qui devront figurer en annexe des ordres de service de démarrage des marchés.

Un exemplaire de la signature et du paraphe des agents habilités sera transmis pour accréditation au directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde avec copie adressée au préfet des Pyrénées-Atlantiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

## **II – ATTRIBUTIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES**

#### **Article 5 - Subdélégation de signature est donnée à :**

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1.

#### **Article 6**

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Les décisions, les correspondances ou les actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale des territoires et de la mer devront être signés dans les conditions suivantes :

1- dans le cas d'une signature exercée par délégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
ET PAR DÉLÉGATION  
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER,  
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2- dans le cas d'une signature exercée par subdélégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,  
ET PAR SUBDÉLÉGATION  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

## Article 7

La présente décision annule et remplace la décision du 12 mai 2020.

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégués et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le 03 MARS 2021

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,



F. KENU

**ANNEXE 1**

à la décision portant décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

**Tableau répertoriant les programmes et leur gestionnaire  
selon la nomenclature d'exécution**

MINISTÈRE	CODE	PROGRAMME	INTITULE	GESTIONNAIRE
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	03	149	Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	J. TISLÉ (Environnement)
Environnement, Énergie, Mer	23	113	Paysages, eau et biodiversité	J. FRIEDLING (Eau)
		181	Prévention des risques Fonds de prévention des risques naturels majeurs	M. BOUJOT (Urbanisme, Risques)
		203	Infrastructures et services de transport	
		205	Sécurité et affaires maritimes pêche et aquaculture	A-M. LALANNE ( Activités et Contrôles Maritimes)
Ministère de l'intérieur	9	207	Sécurité et éducation routières	C. LAMUGUE (Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière)
Logement, Égalité des Territoires et Ruralité	39	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	G. MANN (Habitat, Construction)

Fait à Pau, le **03 MARS 2021**Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer


F. MENU .



**Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire**

GESTIONNAIRES			AGENTS HABILITES		
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière	207 Sécurité et éducation routières	Arlette ROUCHY, Délégué PC et SR		Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière	25 000 €
	135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat 01 à 05 et 07	Christophe BOULAY, Ingénieur divisionnaire des TPE	Myriam PUCHEU, Ingénieure des TPE	Arlette ROUCHY, responsable de l'unité Education routière David DONNÉ, responsable de l'unité Sécurité routière, gestion de crise Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction Christophe BOULAY, adjoint au chef du service Habitat, Construction	25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques	203 Infrastructures et services de transport			Myriam PUCHEU, responsable de l'unité Parc public et renouvellement urbain Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques Marc MONVOISIN, adjoint au chef de service Urbanisme, Risques	25 000 € 25 000 € 25 000 €
	11 Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires	Eric HAUSSE, Capitaine de port 1er grade	Thibault BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	Thibault BROSSARD, chef du service Administration de la Mer Pascal LEHUEDE, adjoint du service Capitainerie	25 000 € 25 000 €
Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau	13 Soutien des services de transports terrestres	Elisabeth BERNARD, Ingénieur des TPE		Eric HAUSSE, Capitaine de port 1er grade Elisabeth BERNARD, responsable de l'unité Planification, mobilités durables	25 000 € 25 000 €
	181 Prévention des risques – FPRNM			Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques Marc MONVOISIN, adjoint au chef du service Urbanisme, Risques Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement (pour la thématique Bruit) Marie-Françoise SERÉE, responsable de l'unité Climat, énergie, bruit (pour la thématique Bruit) Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques	25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 €
Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau	113 Paysage, eau et biodiversité			Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau Aurélien BIRLINGER, adjointe à la cheffe du service Eau	25 000 € 25 000 €
	01 Sites, paysage, publicité 02 Logistique, formation et contentieux 07 Gestion des milieux et biodiversité Sous action 41 Sous action 19 / DCSSMM		Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE Aurélien BIRLINGER, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement		25 000 € 25 000 €

**Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire**

GESTIONNAIRES				AGENTS HABILITES	
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
	<b>Sous action 19 / AITIF et DPM</b>	Thibaut BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	Anne-Marie LALANNE, Inspectrice principale des affaires maritimes	Thibaut BROSSARD, chef du service Administration de la mer	25 000 €
				Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes	25 000 €
Joëlle TISLÉ, Cheffe du service Environnement	<b>Sous action 19 / Natura 2000 en mer/Joëlle TISLÉ, Sous-actions 31, 43 et 45</b>	Marie-Laure AVOIX, Ingénieur en chef TPE	Marie-Laure AVOIX Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement	25 000 €
				Marie-Laure AVOIX, adjoint à la cheffe de service à partir, du 1 mars 2021	25 000 €
				Cécile HAMEL, responsable de l'unité Patrimoine naturel et Chasse	25 000 €
				Stéphane GIPOULOUX, responsable de l'unité Fonds européens, Pastorisme et espèces sensibles	25 000 €
Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement				Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement	25 000 €
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Activités et contrôles maritimes	<b>205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture</b>	Thibaut BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes		Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes	25 000 €
				Thibaut BROSSARD, chef du service Administration de la mer	25 000 €

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'EL et de la constatation

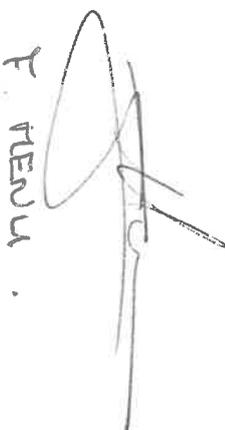
(2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires

(3) pour les commandes en CHT

Fait à Pau, le

**03 MARS 2021**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,



F. MENU